

Commune de MONCHY-AU-BOIS

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

AVIS D'ENQUETE

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 25 juin 2010 la demande de permis de construire une centrale de production d'électricité à Monchy-Au-Bois, déposée par la société 3CA, sera soumise à enquête publique pendant 32 jours consécutifs du 30 août au 30 septembre 2010 inclusivement en application des articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

M. Michel-Ange MOUQUET, Officier Général de l'armée de l'air en retraite, remplira les fonctions de Commissaire Enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé en Mairie de MONCHY-AU-BOIS.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront y prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Leurs observations pourront y être soit consignées sur le registre ouvert à cet effet, soit adressées par écrit au Commissaire Enquêteur.

Elles seront également reçues par le Commissaire-Enquêteur en cette Mairie les

- lundi 30 août 2010 de 14 h à 17 h;
- jeudi 9 septembre 2010 de 14 h à 17 h;
- vendredi 17 septembre de 16 h 30 à 19 h 30;
- mardi 21 septembre de 9 h à 12 h;
- jeudi 30 septembre de 9 h à 12 h.

M. Brice BORNET - Alpiq Production France Management SAS (15 et 19 rue Louis le Grand - 75002 Paris - brice.bornet@alpiq.com - Tél. +33 (0)1 53 43 49 36 -Fax +33 (0)1 53 43 49 30) est désigné responsable du projet. En conséquence, toutes informations relatives à celui-ci pourront lui être demandées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande de permis de construire.

Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à disposition du public en Mairie de MONCHY-AU-BOIS pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant à M. le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).